

Modalités de versement du solde de la subvention attribuée par la Ville à l'Office de Tourisme et des Congrès

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Une subvention de 315 755 € est allouée à l'Office de Tourisme et des Congrès pour l'année 2008, dans le cadre d'une convention liant la Ville à l'Office, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005.

Un premier versement d'un montant de 157 878 €, représentant la moitié de la somme, a été versé sur la base de la délibération du Conseil Municipal du 17 janvier 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les versements à intervenir :

○ 25 % de la subvention, soit 78 938,75 € après remise du rapport annuel, ce rapport a été remis fin juillet.

○ le solde, soit 78 938,25 € sera versé à la remise du budget prévisionnel de l'année 2009.

Le montant total de la subvention 2008, soit 315 755 € est prélevé sur les crédits votés au BP 2008 sur l'imputation 65.95.6574.89053.30200.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 30 septembre 2008.